



**hauts-de-seine**  
LE DÉPARTEMENT

## Conseil départemental

### **RAPPORT N° 22.176**

DÉCISION MODIFICATIVE 2022 N° 1 -  
BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET  
FINANCIÈRES

Direction :

**DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**DÉCISION MODIFICATIVE 2022 N° 1 -  
BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT**

**RAPPORT N° 22.176**

Mes chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à notre Assemblée le projet de décision modificative n° 1 pour l'exercice 2022 du budget annexe d'assainissement.

Cette décision modificative (DM) permet, d'une part, de procéder à des ajustements des crédits de paiement relatifs aux dépenses et aux recettes, tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement, d'autre part, de voter des ajustements de certaines autorisations de programme, afin de permettre aux services d'engager des projets dès le début d'année 2023.

Je vous propose ainsi d'examiner, tout d'abord, les recettes et les dépenses de la section d'exploitation (I), puis celles de la section d'investissement (II), et enfin les variations d'autorisation de programme (III).

## **I. SECTION D'EXPLOITATION**

### **A. Recettes**

Il est proposé **d'augmenter les recettes** de la section d'exploitation de **3,38 M€** par rapport aux prévisions inscrites au budget primitif 2022. Cette augmentation résulte du cumul des inscriptions suivantes :

- +2,89 M€ au titre de l'augmentation constatée des recettes relatives aux droits de raccordement au réseau d'assainissement départemental versés par les usagers ;
- +1,62 M€ au titre des prestations de services fournies auprès des câblo-opérateurs ;
- -1,13 M€ au titre de la baisse de la contribution des eaux pluviales.

### **B. Dépenses**

Des crédits supplémentaires, à hauteur de 0,29 M€, sont prévus afin de payer une indemnité ayant trait à la résiliation d'un marché pour le tramway T1 Asnières-Colombes. Celui-ci ne peut être lancé en temps prévu, en raison d'acquisitions foncières insuffisantes.

### **C. Solde**

Le solde de la section d'exploitation est ainsi excédentaire (+3,09 M€) et donnera lieu à une inscription au chapitre 023 (virement à la section d'investissement) afin de financer des besoins de crédits d'investissement.

## **II. SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **A. Dépenses**

Il est proposé de diminuer les dépenses d'investissement (-4,09 M€), afin de tenir compte de l'état d'avancement opérationnel des études et des travaux.

Les principaux ajustements relatifs aux études et aux travaux portent sur les opérations suivantes :

- -1,77 M€ sur le projet de réhabilitation du collecteur unitaire visitable situé avenue du général Leclerc à Bourg-la-Reine. Un décalage de plus de 6 mois de cette opération est envisagée, en raison des difficultés de l'installation des bases vie ;
- -1,02 M€ sur les travaux de modifications d'ouvrages de la Société du Grand Paris ;
- -0,55 M€ sur le projet de maillage SAR 62 Sèvres, dont le planning a été décalé de 7 mois, en raison du délai nécessaire à la négociation d'une convention à conclure pour le parking et du délai d'instruction de la déclaration préalable auprès de la mairie de Sèvres ;
- -0,35 M€ sur les travaux de réhabilitation des ouvrages ;
- -0,32 M€ sur les études d'amélioration et de connaissance du réseau, à la suite de l'ajustement du programme d'études 2022 ;
- -0,08 M€ sur l'opération de dévoiement du collecteur au niveau du Quai Gorse, celle-ci étant retardée par les travaux de voirie.

### **B. Recettes**

Compte tenu de la diminution des dépenses d'investissement et de l'excédent supplémentaire dégagé par la section d'exploitation, les recettes d'investissement sont ajustées (-4,09 M€) de la manière suivante :

- +3,09 M€ au chapitre 021 (virement de la section d'exploitation), au titre de l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation ;
- -7,18 M€ d'autorisation d'emprunt (montant désormais porté à 2,04 M€), permettant de couvrir au plus juste le besoin de financement de la section d'investissement en fin d'exercice.

## **III. VARIATIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

### **A. Déversoir d'orage de Versailles et regards à Clamart**

Il est proposé d'augmenter de +0,77 M€ l'autorisation de programme relative au programme d'adaptation du génie civil au droit du déversoir d'orage de Versailles, afin d'engager le marché de travaux portant, notamment, sur la mise en conformité des regards d'accès situés sous la RD906 à Clamart.

B. Réhabilitation du collecteur d'Antony Division Leclerc (RD 920)

La révision des indices de prix sur ce marché (passant de 5 % à 10 %), nous amène à proposer une augmentation de +0,20 M€ de cette autorisation de programme, afin de procéder au paiement des travaux réalisés.

C. Travaux sur la RD7

Une augmentation de +1,74 M€ de cette autorisation de programme est proposée, pour intégrer le montant maximum de la partie à bon de commandes du marché de travaux.

\* \*  
\*

Ainsi le projet de décision modificative n° 1 du budget annexe d'assainissement pour l'exercice 2022, que je soumets au vote de l'Assemblée départementale, porte :

- une augmentation de 3,38 M€ de la section d'exploitation ;
- une diminution de 4,09 M€ de la section d'investissement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le Président du Conseil départemental**

**Signé**

**Georges Siffredi**